

• (2.30 p.m.)

[Traduction]

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je signaler au président du Conseil privé que les huit premières questions au *Feuilleton* avaient été déposées en octobre et qu'elles restent sans réponse à la deuxième semaine de juin. Il me semble inexcusable que ces questions soient au *Feuilleton* depuis le début jusqu'à la fin, pour ainsi dire, de la session. Si le gouvernement ne tient pas à y répondre, il devrait le dire. Les députés ne peuvent poursuivre les travaux de la Chambre s'ils doivent attendre des mois et s'apercevoir finalement que la session est sur le point de terminer ses séances sans qu'ils aient reçu de réponse. Puis-je savoir si ces questions, et bien d'autres qui sont au *Feuilleton*, depuis plusieurs mois, seront réglées avant que nous prenions congé à la fin du mois?

M. Forest: Monsieur l'Orateur, nous insistons pour obtenir des réponses à toutes les questions qui restent au *Feuilleton*. A noter que jusqu'à maintenant plus de 85 p. 100 des questions inscrites au *Feuilleton*—en nombre sans précédent—ont reçu une réponse.

Des voix: Bravo!

M. Skoberg: Monsieur l'Orateur, pour être précis, la question n° 131 a été posée le 23 octobre. A mon sens, il devrait être possible d'y répondre sans trop de peine. Quant à la question n° 133, qui a été posée le 23 octobre également, elle demande simplement si une équipe spéciale chargée d'étudier la question du transport dans l'Arctique a été formée. On n'a sûrement pas besoin de faire de nombreuses recherches pour y répondre. Reste la question n° 244, du 23 octobre, concernant les études confiées par les différents ministères à des experts de l'extérieur. Il doit certainement être possible de répondre avant la fin du mois de juin à certaines de ces questions.

M. Forest: Monsieur l'Orateur, je vais me renseigner, mais nous comptons déposer les réponses avant la fin de la session.

DEMANDE DE DOCUMENTS

[Français]

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, l'avis de motion n° 465 est acceptable par le gouvernement, sujet aux réserves ordi-

[M. Orlikow.]

naires quant aux documents confidentiels et à l'autorisation des autorités gouvernementales concernées.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.

[Traduction]

M. l'Orateur: Sous réserve des restrictions et des conditions énoncées par le secrétaire parlementaire, plaît-il à la Chambre que la motion n° 465 soit censée avoir été adoptée?

Des voix: D'accord.

LA FERMETURE DES BUREAUX DE POSTE DE SERATH ET DE GREGHERD (SASK.)

Motion n° 465—**M. Burton:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, tout rapport ou mémoire et de tout document concernant la fermeture des bureaux de poste de Serath et de Gregherd, en Saskatchewan, et le projet de les remplacer par un service de distribution rurale.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: Les autres avis de motion sont-ils réservés?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire va-t-il nous donner la même assurance et faire adopter les autres motions portant production de documents?

M. Forest: Monsieur l'Orateur, je peux assurer au député que nous ferons les démarches voulues auprès des ministères appropriés. Qu'il me soit permis de signaler que nous avons déjà donné suite à environ 80 p. 100 des avis de motions portant production de documents.

M. Skoberg: Monsieur l'Orateur, il y a une quinzaine de jours, j'ai demandé ce qu'il advenait de l'avis de motion n° 32, au *Feuilleton* depuis le 23 octobre, et on m'a indiqué, je crois, que le ministre des Transports y répondrait. Il en va de même de beaucoup d'autres avis de motions qui remontent jusqu'à octobre et novembre. On devrait sûrement pouvoir y donner suite.

M. Burton: Monsieur l'Orateur, le 19 décembre, j'ai demandé au gouvernement de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse au sujet d'une aide financière pour l'usine d'eau lourde de la Deuterium of Canada Limited à Glace Bay, en Nouvelle-